

indemnites de repas si journee continue

Par ANTOINE20, le 05/01/2012 à 14:25

Bonjour

je voudrais savoir si je fais journee continue sur le chqntier de 7h a 15 h ai je droit au panier? merci

Par P.M., le 05/01/2012 à 14:52

Bonjour,

Faire une journée continue sans aucune pause d'au moins 20 mn après au maximum 6 h de travail est illégal, de toute façon...

Par ANTOINE20, le 05/01/2012 à 19:32

Bonsoir

Je fais une pause mais pas pour manger je mange en rentrant chez moi voila la raison de ma question si le fait que je ne mange pas le midi sur le chantier ai je droit a la prime de panier merci pour repondre

Par P.M., le 05/01/2012 à 20:38

A priori, l'indemnité de panier est toujours due et quelque soit l'utilisation qu'en fait le salarié...

Par ANTOINE20, le 05/01/2012 à 21:12

Je vous remercie demain je vais reclame mon du au patron protestant que je faisais journee continue